

sée

GÉOTHERMIE PROFONDE

Vendenheim et Bâle : deux technologies différentes

S Les séismes qui se sont produits en début de semaine à proximité de la plateforme géothermique de Vendenheim-Reichstett ont rappelé des mauvais souvenirs aux habitants du sud du Haut-Rhin, qui avaient ressenti en 2006 et 2007 des secousses provoquées par un projet de centrale géothermique à Bâle. Pour l'Association française des professionnels de la géothermie (AGPG), « les rapprochements faits avec l'épisode sismique de Bâle n'ont pas lieu d'être ».

La technologie retenue en Suisse est en fait très différente de celle utilisée en France. À l'époque, rappelle l'AFPG, le projet de Bâle « reposait sur un principe de fracturation des roches à haute pression (supérieure à 300 bars), à l'origine de tremblements de terre dont l'intensité avait alors été évaluée à plus de 3 sur l'échel-

le de Richter ». Or cette technologie est interdite en France. « Les opérations menées par les industriels de géothermie profonde consistent à exploiter les failles naturelles du sous-sol pour frayer le cheminement de l'eau profonde vers les installations en surface ». Autre différence : « Les opérateurs français sont tenus de respecter des seuils d'injection dans la roche réservoir inférieurs à 100 bars, tels que l'exigent les arrêtés préfectoraux ».

L'AFPG souligne enfin que, « comme l'indique la préfecture du Bas-Rhin, aucune conclusion ne permet d'incriminer le projet de géothermie profonde en cours dans l'Ecoparc rhénan de Vendenheim-Reichstett ».

Les études pour déterminer l'origine des secousses des 12 et 13 novembre sont toujours en cours.